



Procédures de nomination pour les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018

Épreuve : Championnats du monde élite féminins AIBA 2018

Date : Du 15 au 24 novembre 2018

Lieu : New Delhi (Inde)

Date de sélection : 1^{er} octobre 2018

I. Introduction

Le présent document décrit les procédures par lesquelles Boxe Canada nommera les athlètes en vue de leur sélection par l'Association internationale de boxe (AIBA) sur l'équipe canadienne de boxe des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018.

L'objectif du processus de nomination est de sélectionner des athlètes capables de monter sur le podium à ces championnats.

Pour plus de précisions ou toutes questions concernant le présent document, veuillez communiquer avec Daniel Trépanier, directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada.

II. Critères d'admissibilité de Boxe Canada

Pour être admissible à la sélection en vue des **Championnats du monde élite féminins AIBA 2018**, l'athlète doit :

- a. Être née entre le 1^{er} janvier 1978 et le 31 décembre 1998;
- b. Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et jusqu'à la fin des Championnats (à moins d'autorisation contraire, en avance et par écrit, l'athlète doit n'avoir aucune facture en souffrance auprès de Boxe Canada à la date de sélection);
- c. Être membre du programme de haute performance de Boxe Canada;
- d. Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète de Boxe Canada;
- e. Être citoyenne canadienne conformément au règlement des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018;
- f. Détenir un passeport canadien expirant au moins six mois après la conclusion des Championnats (15 avril 2019);
- g. Répondre aux critères d'admissibilité de l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) pour représenter le Canada aux grandes épreuves internationales.

III. Taille de l'équipe

L'équipe de Boxe Canada comptera un maximum de 10 membres. Le nombre exact d'athlètes sera déterminé par Boxe Canada, en fonction des restrictions de l'AIBA et du budget.



IV. Catégories de poids

Cette procédure de nomination s'applique aux catégories de poids suivantes :

Catégorie de poids – Inscription d'un maximum d'une (1) athlète par pays par catégorie de poids.
Femmes (10)
48 kg
51 kg
54 kg
57 kg
60 kg
64 kg
69 kg
75 kg
81 kg
Plus de 81 kg

V. Changement de catégorie de poids

Si, pour quelque raison que ce soit, une athlète change de catégorie de poids pendant le processus de sélection pour les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018, la décision de changer cette athlète de catégorie de poids sera alors prise au cas par cas. Cette décision, qui relève du DHP, sera documentée et justifiée.

VI. Critères de nomination de Boxe Canada

Ce sont les critères de nomination de Boxe Canada qui détermineront l'ordre de sélection pour les places disponibles sur l'équipe des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018.

	Critères
Priorité 1	I. Sélection discrétionnaire – Sélection d'un maximum d'une (1) femme par le DHP
Priorité 2	I. Classement dans les deux (2) premiers rangs aux Jeux du Commonwealth 2018
Priorité 3	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs au Championnat féminin Silesian 2018
	II. Classement dans les trois (3) premiers rangs au Tournoi Strandja 2018
	III. Classement dans les trois (3) premiers rangs au Tournoi Balkan 2017
Priorité 4	I. Classement dans les trois (3) premiers rangs aux Jeux du Commonwealth 2018
	II. Classement dans les huit (8) premiers rangs au Championnat féminin Silesian 2018*

* L'athlète doit avoir remporté au moins un (1) combat au Championnat féminin Silesian 2018 pour être admissible à la sélection.

S'il est nécessaire de classer les athlètes sélectionnées au titre des priorités 2, 3 et 4, les critères suivants s'appliquent, en ordre de priorité :



- a) L'athlète ayant obtenu le plus grand nombre de points selon le système de points de Boxe Canada entre le 1^{er} mai 2017 et le 20 septembre 2018, dans le cadre du programme officiel de l'équipe nationale élite de Boxe Canada, est recommandée en priorité.
- b) Si l'égalité persiste après application de la priorité a), le classement sera établi à la discrétion du DHP au moyen de l'Outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

VII. Sélection discrétionnaire du DHP

Le DHP peut utiliser son pouvoir discrétionnaire pour nommer une athlète qui a des chances de remporter une médaille aux Championnats du monde élite féminins 2018 et qui s'est illustrée sur la scène internationale pendant la période de qualification (du 1^{er} mai 2017 au 20 septembre 2018).

Pour sa sélection discrétionnaire, le DHP utilisera l'Outil d'évaluation de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

VIII. Approbation finale

Le DHP nommera l'équipe en vue des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018 d'après les critères qui précèdent.

IX. Blessures

Le DHP décidera, à sa seule discrétion, des mesures à prendre si une athlète sélectionnée sur l'équipe des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018 se blesse avant la date limite de nomination de l'AIBA pour ces championnats. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera assujéti aux principes d'équité procédurale et de justice naturelle du droit canadien.

X. Camps d'entraînement obligatoires

Deux camps d'entraînement obligatoires pour les membres de l'équipe se tiendront avant les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018. Les athlètes sont tenues d'y participer, sous peine de retrait de l'équipe.

Voici les dates et lieux de ces camps (sous réserve de modification) :

- 1^{re} partie : du 30 octobre au 7 novembre, à Montréal
- 2^e partie : du 8 au 15 novembre (ville à déterminer)

Toute athlète qui ne se présente pas à ces camp verra sa sélection annulée par le DHP.

XI. Retrait d'une membre de l'équipe

Boxe Canada peut, à tout moment, retirer l'admissibilité d'une athlète à la sélection ou annuler sa sélection a posteriori en raison d'un manquement actuel ou passé aux accords, aux règlements, aux règles de l'équipe ou au Code de conduite de Boxe Canada.

L'athlète verra son admissibilité retirée ou sa sélection annulée en cas de violation de toute politique ou procédure antidopage de Boxe Canada, de l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).



XII. Nomination – entraîneur

Les entraîneurs de l'équipe de boxe des Championnats du monde élite féminins AIBA 2018 seront :

1. L'entraîneur-chef du Centre d'entraînement national de Boxe Canada;
2. L'entraîneur adjoint du Centre d'entraînement national de Boxe Canada;
3. Si d'autres postes s'ouvrent, les candidats devront passer par un processus de sélection, diffusé par Boxe Canada via ses canaux de communication établis, et remplir tous ces critères :
 - Être certifié au minimum niveau 3 ou l'équivalent dans le programme PNCE;
 - Être certifié au minimum 1 étoile AIBA;
 - Être disponible pour toute la durée de l'épreuve (camp d'entraînement et compétition).

Tous les entraîneurs sélectionnés devront être membres en règle du Programme des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs.

XIII. Nomination – Personnel de soutien

Le choix du personnel de soutien (notamment du responsable de l'équipe de soutien intégré) pour les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018 relève exclusivement du DHP de Boxe Canada. Le personnel de soutien sera choisi dans l'optique de réunir les spécialistes les plus susceptibles d'aider les athlètes à monter sur le podium lors des championnats.

XIV. Soutien financier aux athlètes

Tout financement accordé aux athlètes sélectionnées sera conforme aux politiques de financement de Boxe Canada et dépendra des ressources disponibles.

XV. Modifications et circonstances imprévues

En cas de circonstances jugées imprévues ou inhabituelles par le directeur général en consultation avec le conseil d'administration de Boxe Canada, le directeur général aura toute la latitude nécessaire pour régler la situation comme il l'entend, compte tenu des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire sera assujéti au droit administratif canadien et aux principes d'équité.

XVI. Appels

Toute nomination de Boxe Canada est assujéti à la politique d'appel de Boxe Canada, publiée sur son site Web (www.boxecanada.org).



XVII. Annnonce de la composition de l'équipe

La sélection de l'équipe sera faite au plus tard le 1^{er} octobre 2018. Boxe Canada annoncera la composition de l'équipe par l'intermédiaire de ses canaux de communication établis (site Web et médias sociaux). Les athlètes sélectionnées seront contactées directement.

XVIII. Modification du présent document

Le DHP de Boxe Canada se réserve le droit d'apporter au présent document, avant la date de sélection, toute modification qu'il juge nécessaire pour garantir la sélection des meilleures athlètes pour les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018. Il peut modifier les critères dans les circonstances suivantes :

1. Lorsque des renseignements additionnels (ou modifiés) qu'il juge pertinents en ce qui concerne les critères sont fournis par une partie externe, par exemple un comité d'organisation, Sport Canada, le CIO, le COC, l'AIBA ou tout autre organisme pertinent;
2. Pour corriger, clarifier ou modifier des incohérences, erreurs ou omissions dans les critères.

Toute modification sera approuvée par le directeur général de Boxe Canada, communiquée directement à toutes les membres de l'équipe nationale élite féminins et publiée sur le site Web de Boxe Canada.

XIX. Application de la politique

Le DHP est responsable de l'application de la présente politique et toutes les sélections doivent être approuvées par le directeur général de Boxe Canada.

XX. Dates importantes

Afin de respecter la date limite d'inscription fixée par l'AIBA, Boxe Canada a établi l'échéancier suivant pour son processus de sélection :

1 ^{er} octobre 2018	Sélection de l'équipe de Boxe Canada pour les Championnats du monde élite féminins AIBA 2018
Du 15 au 24 novembre 2018	Championnats du monde élite féminins AIBA 2018



ANNEXE 1

Outil d'évaluation de Boxe Canada

Les athlètes admissibles à la sélection discrétionnaire seront évalués par le directeur haute performance selon le barème et la grille ci-dessous :

Barème

Note	Appréciation
0	Inacceptable ou inexistant
5	Calibre moyen; ce qu'on attend d'un athlète de l'équipe nationale
10	Calibre mondial; un modèle à suivre

Grille de pointage

APTITUDES DE BOXE (70 %)	NOTE (0-10)	
Performances aux épreuves internationales faisant partie du programme de haute performance, (du 1 ^{er} avril 2017 au 20 septembre 2018)		
Aptitude technique		
Aptitude tactique		
Chances de médaille aux Olympiques pendant le cycle quadriennal en cours		
Chances de médaille aux Olympiques au prochain cycle quadriennal		
Chances de médaille aux championnats du monde pendant le cycle quadriennal en cours		
Progression globale des aptitudes de boxe depuis 12 mois		
Note totale	/70	/70 %
ATTITUDE (30 %)	NOTE (0-10)	
Influence positive sur le climat de l'équipe		
Communication des plans et des données d'entraînement au directeur haute performance/à l'entraîneur-chef		
Communication avec le directeur haute performance/l'entraîneur-chef et le responsable de l'équipe de soutien intégré		
Participation à l'épreuve de Boxe Canada et résultats obtenus		
Prise en main de sa personne et de ses résultats		
Progression de l'attitude depuis 12 mois		
Respect des politiques et des normes de Boxe Canada;		
Note totale	/70	/30 %
TOTAL (100 %)		

Si le directeur haute performance est incapable d'évaluer un aspect, celui-ci n'est pas noté et est exclu du calcul de la note moyenne. Il tiendra compte du plan annuel et de l'évaluation mensuelle de l'athlète dans son analyse de sélection discrétionnaire.